

## Pièces à joindre au dossier d'inscription permis bateau côtier

### Pièces à joindre au dossier :

- Une photographie d'identité en couleurs en format ISO (*format officiel des pièces d'identité : fond clair, pas de sourire, pas de lunettes de soleil, tête nue...*)
- Un timbre fiscal\* de 38€ correspondant au droit d'inscription, en format électronique uniquement
- Un timbre fiscal\* de 70€ correspondant au droit de délivrance du permis, en format électronique uniquement
- L'original d'une pièce d'identité (*carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour*), valable au moins 6 mois après la date de votre inscription
- Un certificat médical de moins de 3 mois sur le [Cerfa n° 14673\\*01](#)

\*vous pouvez obtenir vos timbres fiscaux de manière dématérialisée dans votre tabac de proximité ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>

### Le permis bateau côtier se déroule en 5 étapes :

1 - Achetez le stage, si vous voulez faire un cadeau précisez-le nous et nous vous ferons parvenir un "Bon cadeau valable 1 an"

2 - Prenez RDV pour notre la formation théorique (*Météorologie, carte marine, marées, sécurité en mer, protection de l'environnement maritime, Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer, balisage maritime, réglementation de la navigation de plaisance, utilisation des moyens de radiocommunication*)

- Constituez votre dossier d'inscription permis côtier avant cette journée, il nous sera indispensable pour vous inscrire à l'examen.

3 - Révisez vos connaissances, grâce au "Prépacode Tests Côtier" 55 séries de 30 questions avec correction à faire chez vous

4 - Dès que vous êtes prêt, participez à l'examen du code, qui se déroule à la DDTM (à côté de la gare St Charles) 16 rue Antoine Zattara, 13003 Marseille, pendant 1 heure. La date est fixée en fonction des disponibilités des affaires maritimes

5 - Prenez RDV pour votre cours de conduite dans les calanques et petits ports de la côte bleue, au départ de Carry le Rouet, en formation continue, à la fin du cours vous obtiendrez une attestation provisoire de permis pour conduire votre bateau immédiatement !